MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

O R D R E D U J O U R

du

COMITE TECHNIQUE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE STATUT UNIVERSITAIRE

13 octobre 2014 - Salle JA 01

Secrétariat général

Direction générale des ressources humaines

Secrétariat permanent des comités techniques ministériels

n°
Affaire suivie par
Mélanie Andral

Téléphone
01 55 55 47 94
Télécopie
01 55 55 47 99
Mél.
melanie.andral
@education.gouv.fr

72 rue Regnault
75243 Paris cedex 13

1➔ Désignation du **secrétaire adjoint** de séance

2➔ Approbation du PV du CTU du 9 janvier 2014

3➔ Suivi des textes examinés au précédent comité technique

4➔ **Projets de textes** :

- Projet de décret dérogeant à la proportion minimale de 40% de représentants de chaque sexe dans les comités de sélection ;

- Projet de décret modifiant le décret n° 92-70 du 16 janvier 1992 relatif au Conseil national des universités ;

- Projet d'arrêté pris en application du décret modifiant le décret n° 92-70 du 16 janvier 1992 modifiant le fonctionnement du Conseil national des universités ;

- Projet de décret modifiant le décret n° 2002-1262 du 15 octobre 2002 instituant une indemnité attribuée aux membres du Conseil national des universités ;

- Projet d'arrêté d'application du décret modifiant le décret n° 2002-1262 du 15 octobre 2002 instituant une indemnité attribuée aux membres du Conseil national des universités ;

- Projet d'arrêté pris pour l'application du décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.